

Image not found or type unknown



Reduction de temps de travailj

Par **ANGIE 33**, le **20/01/2008** à **13:47**

Je suis salariée d'une entreprise depuis le 2 juillet 2007 en CDI à temps plein (35 heures). Ma patronne a décidé de me mettre à temps partiel à partir du 1 Février 2008. En a t elle le droit? Suis je obligé d'accepter? Ai je le droit à un complément de salaire des assedic? De plus, mon chèque de salaire du mois de Décembre 2007 a été rejeté. Quels sont les recours possible? Je voulais rajouté que mon contrat est un CNE. Merci d'avance pour votre aide